

DECISION N° 903/22/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG-DU 12 OCT 2022
Portant attribution d'un Marché au Ministère des Enseignements Secondaires

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires

- Vu La loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités ;
- Vu La loi n°2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2019 ;
- Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu le décret n°22018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu Le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu Le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu La circulaire n°0000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et les autres entités publiques pour l'exercice 2022;
- Vu l'autorisation de gré à gré N°004578/L/MINMAP/DGMAS/CE5/AWM du 21 Septembre 2022;
- Vu La Consultation de gré à gré N° 08/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2022 du 21 Septembre 2022 ;
- Vu Le rapport de la Sous-Commission d'Analyse des offres.

DECIDE


Article 1^{er}: L'entreprise ci-après désignée est attributaire du Marché relatif à la Consultation N° 08/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2022 du 21 Septembre 2022 pour la fourniture de matériels de composition des examens et concours de la Session 2023 au Ministère des Enseignements Secondaires de la manière suivante :

DC N°	OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT en FCFA TTC	DELAI (JOURS)	FINANCEMENT
08	Fourniture de matériels de composition des examens et concours de la Session 2023 au Ministère des Enseignements Secondaires.	IMPRIMERIE NATIONALE	323 997 778	60	Compte Caisse d'Avance N° 25-034-09-Ligne 611 Exercice 2022

Article 2: La présente Décision sera enregistrée et communiquée par tout ou besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- MINMAP;
- ARMP/JDM ;
- Président CIPM ;
- Intéressés ;
- Chrono/Archives ;
- Intéressés.



 Le Ministre
The Minister
Nalova Lyonga, Ph.D